

---

## Une convention pour les forêts de la Métropole

La Métropole Rouen Normandie et l'Office National des Forêts ont signé une nouvelle convention qui porte sur la période 2021-2026.

L'ONF et la Métropole Rouen Normandie ont signé le 5 janvier 2021 une nouvelle convention portant sur la période 2021-2026. L'occasion de rappeler que la Métropole Rouen Normandie bénéficie d'une situation exceptionnelle avec une ceinture forestière "qui n'a pas son équivalent en France, ni peut-être en Europe", selon le directeur territorial de l'ONF, Eric Goulouzel. Cet atout en terme de qualité de vie et d'attractivité est également un enjeu fort en terme de transition écologique.

La convention définit les domaines de compétences et les actions pour lesquels les deux parties entendent renforcer leur coopération. Elle détermine également les modalités de suivi et de gouvernance de ce partenariat. Dans le cadre de cette convention, la Métropole et l'ONF poursuivront et amplifieront leur partenariat avec pour ambition les objectifs suivants :

- Le bien-être des populations locales
- La haute qualité de vie et l'attractivité du territoire
- La prévention contre le réchauffement climatique et ses conséquences
- La valorisation du bois dans les usages les plus locaux possibles
- Un haut niveau de dialogue et de collaboration
- Une information transparente sur la gestion forestière.

Ces objectifs sont déclinés en plusieurs axes dont découlent des actions opérationnelles et détaillées dans la Charte forestière de territoire et le Contrat de projet Forêt d'exception® :

- Des forêts pour se ressourcer, se cultiver, s'impliquer
- La transition écologique et sociale autour d'une gestion durable des forêts
- Une gouvernance opérationnelle et collaborative entre la Métropole et l'ONF.

Image

---

[View PDF](#)  
2 minutes